



CH-3003 Berne, OFROU

Aux destinataires cités
dans la liste

Votre réf. :
Notre réf. : H491-1082/Map
Collaborateur/trice : Pietro Maj
Berne, le 9 janvier 2008

Audition relative aux modifications suivantes :

- **ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route et son appendice 2 (SDR ; RS 741.621)**
- **ordonnance sur la signalisation routière, annexe 2 incluse (OSR ; RS 741.21)**

Mesdames, Messieurs,

L' Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) a permis en 2007 de lancer un système standardisé sur le plan international en vue de restreindre le transport de marchandises dangereuses empruntant des tunnels routiers. Les réglementations nationales sur les tunnels qui ne répondent pas à ces normes deviendront caduques au 1^{er} janvier 2010.

Par conséquent, la SDR et son appendice 2 doivent être révisées ; en outre, l'OSR et son annexe 2 doivent être adaptées aux nouvelles normes internationales. Les modifications proposées ainsi que les explications qui s'y rapportent sont disponibles sur Internet aux adresses suivantes :

- www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html (d)
- www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html (f)
- www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html (i)

Nous vous prions de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles remarques

d'ici au 9 mars 2009

à l'adresse e-mail suivante :

gefahr gut@astra.admin.ch

Vous pouvez également soumettre votre avis à l'Office fédéral des routes en version papier.

Office fédéral des routes OFROU
Pietro Maj
Adresse postale: 3003 Berne
Emplacement: Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen
Tél. +41 31 323 88 73, Fax +41 31 323 23 03
pietro.maj@astra.admin.ch
www.astra.admin.ch

En cas de questions, veuillez vous adresser à M. Pietro Maj (pietro.maj@astra.admin.ch, tél. 031 323 88 73).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Office fédéral des routes



Rudolf Dieterle
Directeur

Documents

- modifications et explications relatives à l'OSR (document 1)
- modifications et explications relatives à la SDR (document 2)
- modifications de l'appendice 2 SDR (document 3)
- explications relatives à la nouvelle réglementation sur les tunnels de l'annexe 2 SDR (document 4)
- réglementations sur les tunnel de l'ADR (document 5, pour information)
- liste des destinataires invités à participer à la consultation